

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 FEVRIER 2021

ABSENTS EXCUSES	POUVOIR DONNE A
JM CHIRIER	C MADELRIEUX
M BOURIN	N PFERRER
M DUFOUR	

OUVERTURE DE LA SEANCE A 17H15

ORDRE DU JOUR

I- AUTORISATION A LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA CORREZE POUR DEBUTER LES TRAVAUX AUX FIRGUES (ZONE HUMIDE)

Les travaux doivent être terminés au printemps, afin d'aménager des platières (zone de nourrissage) pour les bécasses et les bécassines. Début de valorisation du ruisseau des Firgues.

Autorisation votée à l'unanimité

II- MAIRIE DE CLERGOUX : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE ET DE RESTAURATION

Courrier reçu de la Mairie de Clergoux le 28 Janvier 2021 concernant les frais liés à la scolarité et de restauration d'un enfant domicilié à Gros Chastang.

Frais de scolarité 2019-2020 : 155.89€

Restaurant scolaire :

- 2019 : 622.05€
- 2020 : 585.52€

Article L212-8 du code de l'éducation en référence.

Proposition de rencontre des maires de Clergoux et de Saint Pardoux en vue de l'établissement d'une convention, qui précisera les modalités d'inscription et de participation forfaitaire.

Décision reportée au prochain conseil municipal

III- LOGEMENTS COMMUNAUX : REDACTION DES BAUX

Autorisation donnée à l'unanimité de donner pouvoir au maire de signer les 2 baux de location des 2 logements au-dessus de la mairie.

IV- REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS

Remboursement des avances de frais engagés par les élus pour la commune payées sur leurs fonds propres et sur présentation facture.

Délibération prise à l'unanimité.

V- QUESTIONS DIVERSES

1) Vente de la grange à la Chaumette

Pas de publicité préalable nécessaire mais estimation du service des Domaines (demande faite mais pas de retour).

Un acquéreur est intéressé par ce bien. La mairie propose ce bien à 26 000€.

2) Acceptation du PLH (Programme Local de l'Habitat) de Tulle Agglo

Délibération votée à l'unanimité.

3) Présentation d'une motion d'opposition au projet éolien de Saint Pardoux la Croisille.

Avant de se prononcer le conseil municipal attend le positionnement de la mairie de Saint Pardoux et de Tulle agglo.

4) Le maire donne lecture d'une motion par le conseil de l'ordre du barreau de TULLE sur le projet de la création d'un statut d'avocat salarié en entreprise

5) Composteur

Possibilité d'acheter un composteur à Tulle Agglo pour la somme de 25€.

Il faut pour cela contacter Tulle Agglo.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H20